

=====

Téléphone 03 85 50 81 17

Email : mairie.mazille71@orange.fr

=====

<i>Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal</i> <i>En date du 22 septembre 2021 à 18 heures</i>
--

Présents : Jean-Marc CHEVALIER, Jean-François FICHET, Gérard MOYNE, Laurent WOOG, Marie-Pierre PORTE, Irène TISSOT, Fabrice GAUTHIER, Christian GAYRAL, Armando PEREIRA et Jean-Paul ROUGEOT.

Absent excusé : Jean-Baptiste MARTINOT

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer : ouverture des travaux du Conseil Municipal à 18 h 15.

Secrétaire administrative : Geneviève VIGNERESSE

Secrétaire de séance : Gérard MOYNE

Monsieur le Maire ouvre la séance, après avoir fait respecter les gestes barrière que sont le port du masque et le nettoyage des mains à l'aide de gel hydroalcoolique, avec ouverture des fenêtres.

Une minute de silence est observée à la mémoire de deux anciens élus, François GAUTHIER et Michel PETOZZI.

1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 14 juin 2021 :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil du 14 juin 2021.

2 : O N F: Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières :

L'ONF est en grave déficit et a besoin de 30 millions d'Euros, c'est la raison pour laquelle elle souhaite passer sa rémunération de 12 % à 40 % sur le montant des ventes de bois des communes qui lui ont confié la gestion de leurs forêts.

Après les coupes, les communes doivent replanter, et dégager les plants pendant plusieurs années, ce qui engloutit une bonne part du fruit de leurs ventes.

Le Conseil, à l'unanimité, refuse cette mise devant le fait accompli sans concertation, savoir cette hausse de la contribution de l'ONF, qui s'accompagne d'une baisse des effectifs, et remet en cause les conventions existantes, selon délibération motivée en annexe.

3 : SOLIDARITE PAYSANS : Soutien aux agriculteurs :

SOLIDARITE PAYSANS est une association des Pays de Bourgogne, qui œuvre pour l'aide et la défense des paysans de Bourgogne dans le besoin ou en difficultés financières, dont le Président est Marc GROZELLIER de BLANOT.

Cette association a écrit pour demander un soutien et une aide dans sa mission.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le principe d'une aide morale, et l'envoi d'un courrier pour assurer cette association, de toute la sympathie de notre commune, et son soutien moral.

4 : PACTE 2021 COMMUNAUTE DE COMMUNES :

L'État avait reporté sur les communes, les frais du SDIS, après avoir centralisé sur les COMCOM les frais du Service Incendie, avec rétribution aux communes qui acceptaient de s'engager à ne pas augmenter les impôts. Cela représentait environ 12 000 Euros par an pour notre commune, qui s'était engagée à réinjecter cette somme sous forme d'investissements.

Cette charge étant repassée à charge de la COM COM, la commune, ayant respecté ses engagements, a exigé le paiement de l'allocation sur les exercices civils concernés, peu lui importe comment sont financés les versements.

Le Conseil, à l'unanimité, exige que les sommes dues à la commune de Mazille à ce titre par la COMMUNAUTE de COMMUNES DU CLUNYSOIS soient réglées avant le 31/12/2021.

5 TARIFS COMMUNAUX 2022:

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de pratiquer les tarifs suivants en 2022 :

- Photocopies A4 : 0,20 Euros
- Concession tombe classique 30 ans, 2 M2 : 150 ,00 Euros
- Concession COLOMBARIUM 30 ans (compris une plaque à graver) : 150,00 Euros
(emplacement pour 3 voire 4 urnes selon la taille)
- Bibliothèque : adhésion annuelle habitant hors Communes de Bergesserin, Mazille et Sainte-Cécile :

Enfants :	par enfant :	3,00 Euros
Adultes :	par adulte :	5,00 Euros

6-TARIFS ASSAINISSEMENT 2022 :

Le Conseil, après délibération, décide de pratiquer les tarifs suivants en 2022:

- **Participation pour le financement du réseau collectif** (droit de raccordement au réseau) :
1000 Euros
- **Tabouret :** Prix coûtant des travaux du tabouret facturés à la Commune.
- **Abonnement :** ramené de 32,00 € à : **29,00 Euros /an**
- **Consommation (part communale) :** de 0,90€ en 2018, 0,80€ en 2019, 0,70€ en 2021, ramené à **0,60 €** par M3 en 2022.

7-Assurance statutaire -Centre de Gestion 2022 -2025 :

Le Centre de Gestion propose, pour l'assurance maladie-accident-maternité du personnel, deux formules pour le personnel affilié à la CNRACL :
De 4,98 % part employeur la commune passerait à :
- formule avec franchise 10 jours : 4,82 %

- formule avec franchise 15 jours : 4,54 %

En optant pour une formule avec franchise de 15 jours le taux passe de 4,98 % à 4,54 %.

Pour le personnel affilié à l'IRCANTEC, le taux est ramené de 1,16 % à 1,08 % en 2022.

Le Conseil, à l'unanimité valide ces nouvelles formules, qui diminuent les taux de cotisation, tout en apportant de meilleures garanties au personnel.

8-REPAS DES ANCIENS et COLIS DE NOEL :

Compte tenu des restrictions imposées par les Restaurants avec le maintien du pass sanitaire, du risque et des réticences de la plupart des personnes concernées, **le Conseil décide, à l'unanimité, de remettre à chaque personne concernée** (la liste sera actualisée en fonction des listes électorales et des taxes d'habitation) **un panier garni d'une valeur de 32,00 Euros.**

La plus grande partie sera acquise auprès de l'épicerie du village, comme en 2019, 2020 et 2021.

9-SYDESL -Demande de participation :

Le maire présente au conseil un courrier du SYDESL daté du 09/07/2021, concernant une demande de raccordement au réseau public d'électricité

Le SYDESL chiffre cette demande de raccordement à 6 900 € HT dont 4 140 € HT à la charge de la commune.

Par un courrier du 9 juillet 2021, le SYDESL demande à la commune de se prononcer sur la prise en charge du coût résiduel de 4 140€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de refuser le raccordement et mandate le Maire pour répondre par la négative au Syndicat.

10-ASSAINISSEMENT COLLECTIF: Extension du réseau

Le maire présente au conseil un devis d'un montant de 34 516,80 € TTC, concernant une demande d'extension du réseau d'assainissement collectif.

Il précise que l'extension projetée se situe en totalité sur le domaine public communal du Champ de Foire, qui a fait l'objet d'une rénovation et sécurisation en 2018, et serait destiné à alimenter une future habitation.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de refuser une extension du réseau sur le Champ de Foire.

11-AMENAGEMENT du CHAMP de FOIRE :

Un dossier a été présenté aux Bâtiments de France, pour obtenir une autorisation pour délimiter le domaine public, avec une clôture à 2 cm de la limite définie par le géomètre expert, ce qui permet de sécuriser le passage des enfants se rendant à l'école communale.

En complément de la clôture réalisée, il reste à matérialiser les circulations pour parfaire le circuit des enfants, et notamment :

- compléter la matérialisation du circuit
- aménager les WC publics
- installer deux tables
- nettoyer le monument

- installer une prise pour brancher les décorations de Noël
 - installer un défibrillateur.
- La Commission Voirie est chargée d'étudier ces différents points.

12 - Règlement intérieur du R P I :

Son adoption est reportée en attendant son adoption par le SIVOS.

13 – LES PERRIERES – Projet de déclassement du Domaine Public, des accès aux garages :

Le prix d'ordre serait de 1 Euro le M2 à valider avec les Domaines, ce qui suppose de faire métrer les surfaces de chaque entrée de garage, et donc l'intervention d'un géomètre expert...

Le Maire est chargé par le Conseil de demander le coût des interventions du géomètre et du notaire, pour une opération groupée sur les six lots.

14 – REVISION DE LA CARTE COMMUNALE approuvée le 16 juin 2005 :

De nombreuses maisons, centenaires ou plus récentes, ne sont pas dans la carte communale, ce qui interdit toute construction, même d'un abri de jardin, piscine, etc...

Si on dépose une demande de procédure de révision de la **carte** communale avant le 31/12/2021, cela permet à la Commune de conserver la maîtrise de ses terrains et éviter qu'elle lui échappe au profit de l'Intercommunalité.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de lancer au plus tôt et avant le 31/12/2021, une procédure de Modification de la Carte Communale, en adressant un courrier en ce sens à la Préfecture dans les meilleurs délais.

15 – INDEMNITES D'ELECTIONS :

Le Conseil décide d'octroyer à la Secrétaire de Mairie, la dotation d'élections 2021, sous forme d'une prime de 295,82 Euros.

16 – RECENSEMENT - Recrutement d'un agent recenseur :

Le Conseil autorise le recrutement d'un agent recenseur pour les opérations de recrutement sur la commune, lesquelles se dérouleront de mi-janvier 2022 à mi-février 2022, soit environ 4 semaines. Le Maire est chargé de passer les annonces nécessaires et faire tout ce qui sera utile pour ce recensement.

17-QUESTIONS DIVERSES

A – SIRTOM -BROYAGE des BRANCHES :

Le SIRTOM propose de passer gratuitement dans les communes qui en font la demande, pour broyer les branches, stockées dans un emplacement déterminé et agréé par ses soins, à l'exclusion de tous autres déchets verts ou autres.

Le Conseil, après en avoir délibéré, et par 6 voix contre 4, décide de déterminer un emplacement et solliciter son agrément par le SIRTOM, et recourir à ses services gratuits pour le broyage des branches ...à l'exclusion de tous autres déchets.

B – Esthétique et sécurité de la RD dans la traversée du bourg de Mazille :

Un emplacement sur le trottoir est occupé par différents articles de brocante, ce qui nuit à l'image de la commune mais aussi à la circulation des piétons, voire des véhicules lorsque certains s'arrêtent pour voir ce qui est entreposé. Il est rappelé que la commune est traversée par la RD17 et qu'il est interdit de s'arrêter ou stationner sur une voie départementale. Il est rappelé également qu'une distance minimale d'1,20 mètre doit être respectée et qu'en cas de non-respect une amende de 135 € peut être appliquée par la gendarmerie.

Une délégation du conseil municipal est chargée de rencontrer le brocanteur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures.

Le Maire,
Jean-Marc CHEVALIER



Affiché le 30 SEP. 2021